Publié le 8 octobre 2015.
Dernière modification : 27 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

# SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DU DJEBEL HALLOUF (SAFDH)

Du commerce des minerais de plomb tunisiens
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mai 1905)

[…] La production de la Tunisie est en voie d'augmentation et on peut estimer qu'elle atteindra 20.000 tonnes en 1905, par suite de la mise en marche des grandes laveries du Djebel-Charra et du Djebel Hallouf. Les sociétés qui exploitent ces deux mines étant, la première anglaise et la seconde belge, il est à prévoir que leurs minerais n'iront pas en France et que le pourcentage de minerais de plomb tunisiens fondus dans la métropole sera, en 1905, notablement inférieur à 50 %. […]

---

Les mines de fer en Tunisie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 septembre 1905)

Les mines de fer les plus importantes découvertes ou exploitées pendant ces dernières années dans le Sud-Ouest de la Tunisie sont :

……

Djebel Hallouf. — Minerai à 53 % Fe, 7 % de silice et un peu de baryte.

---

Tunisie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 avril 1907)

Par décret beylical a été approuvée la convention de concession à M. Attilio Pès, agissant au nom de la Société des mines du Djebel Hallouf, des gisements de zinc, plomb, fer et métaux connexes de Djebel Hallouf (Souk-el-Arba).

---

Assemblée constitutive
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 décembre 1911)

Société des Mines de Djebel Hallouf, 366, rue Saint-Honoré.

---

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS
Société anonyme française du Djebel Hallouf (Tunisie)
(*Les Annales coloniales*, 13 janvier 1912)

Capital : 2.500 000 francs en 25.000 actions de 100 francs. Durée : 50 années. Objet : acquisition et exploitation de concessions minières plus spécialement de la concession du Djebel Hallouf. Siège : 15, rue Ambroise-Thomas. Actions d'apport : 11.400. Répartition des bénéfices : 10 % au conseil, après divers prélèvements.

---

Société du Djebel Hallouf (Tunisie)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 janvier 1912)

Siège social : Paris, rue Ambroise-Thomas, 15. — Objet : acquisition et exploitation de concessions minières et métallurgiques en France, dans les colonies, pays de protectorat et à l'étranger, et plus particulièrement l'exploitation des mines de plomb, de fer et minerais connexes de Djebel Hallouf, en Tunisie. — Capital : 2.500.000 francs divisé en 25.000 actions de 100 francs, chacune, sur lesquelles 11.400 libérées ont été attribuées à la Société belge des mines du Djebel Hallouf, à M. Pès et à la Société commerciale des mines, minerais et métaux, en représentation de leurs apports. — Conseil d'administration : MM. R. Mayer-Bacum [1], baron Le Febvre [2], Dalbouze [3], M. Bueche, L. Piga, A[ttilio] Pès et Ravasini.

---

APPELS DE FONDS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 décembre 1911)

Société Française du Djebel Hallouf. — Appel des 3eet 4e quarts à verser avant le 4 janvier 1912, soit au siège de la Société, soit à la Banque alsacienne de Paris ou à la Banque française pour le commerce et l'industrie. — Journal « La Loi », 22 décembre 1911.

---

# INTRODUCTION SUR LE MARCHÉ EN BANQUE

Société française du Djebel Hallouf
au capital de 2.500.000 francs, divisé en 25 000 actions de 100 fr.,
ayant son siège social à Paris, 15, rue Ambroise-Thomas
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 4 mars 1912)

Notice sur la constitution

---

[1] Mayer-Bacum : partie prenante dans la Banque alsacienne de Paris.
[2] Baron Pierre Le Febvre : né en 1863 à Lyon. Marié à une Dlle Subervielle. Saint-Cyrien. Chevalier de la Légion d'honneur (1910). Administrateur des Antidérapants « Goliath » (1907), des Mines de Ternand, dans le Rhône (1907) et de la Batopilas Mining, société anglaise opérant au Mexique, introduite en France par la Banque alsacienne de Paris (ex-Étienne Muller) qui parrainait aussi les Mines de Ternand.
[3] Ernest Dalbouze (1872-1936) : ingénieur ECP, dirigeant des Éts Dalbouze et Brachet, constructions mécaniques à Puteaux. Administrateur de *La Journée industrielle*, de la CALIF (1928) — organisme de crédit à long terme à l'industrie créé par la Société générale —, de Fives-Lille (1933) — après rachet de Dalbrouze et Brachet par cette Cie —, et de la BNCI (1936). Président de l'UIMM et (1935) de la Chambre de commerce de Paris. Commandeur de la Légion d'honneur.

M. Mayer Bacum, président du conseil d'administration de la Société française du Djebel Hallouf, demeurant à Paris, 15, rue Ambroise-Thomas, a, conformément à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 8 janvier 1912, une notice sur la constitution de ladite société, formée pour une durée de 50 ans et ayant pour objet l'acquisition et l'exploitation de la concession du Djebel Hallouf et en général de toutes exploitations minières.

Cette notice mentionne que la Société belge des Mines du Djebel Hallouf a apporté la con cession des gisements de zinc, plomb, fer et métaux connexes dites « concessions du Djebel Hallouf », sise au lieu-dit Djebel Hallouf, caïdat de Souk-El -Khemis, contrôle civil de Souk-El-Aarbah (Tunisie). En représentation de cet apport, il lui a été attribué une somme 460.000 fr. payable en espèces et 5.700 actions de 100 fr. entièrement libérées.

La Société commerciale des Mines, Minerais et Métaux, et M. Attilio Pes, industriel, demeurant à Tunis, rue Es-Sadikia, 15, ont apporté toutes les constructions et installations immobilières, matériel et outillage pouvant exister sur la concession du Djebel Hallouf. En représentation de cet apport, il leur a été attribué une somme de 660.000 fr. en espèces et 5.700 actions de 100 fr. entièrement libérées.

La notice mentionne ensuite que le capital social, qui est de 2.500.000 fr., est représenté par 25.000 actions de 100 fr. dont 11.400 d'apports, numéros 13601 à 25.000. Les 13.600 actions de numéraire ont été toutes souscrites et entièrement libérées.

La notice fait enfin savoir que les assemblées générales se réunissent au siège social ou dans tout autre endroit, sur convocation du conseil d'administration, faite par avis in séré 16 jours au moins à l'avance dans un journal d'annonces légales au siège social.

La société étant de constitution récente, il n'a pas encore été établi de bilan.

Les statuts de la Société française du Djebel Hallouf, déposés chez Me Dufour, notaire à Paris, ont été publiés dans les *Petites Affiches* du 4 janvier 1911. Ils font connaître notamment (article 26) que l'assemblée générale se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice ; (article 28) que tout propriétaire ou représentant de 50 actions a droit à une voix aux assemblées ; (article 31) que l'année sociale commence le 1er janvier et prend fin le 31 décembre ; (article 32) que la répartition des bénéfices s'établit sur la base suivante : 5 % à la réserve Légale, un premier dividende de 5 % sur le montant libéré des actions. Sur le surplus, 10 % au conseil ; le solde aux actions, après, divers prélèvements.

Le conseil d'administration comprend 5 membres au moins et 9 au plus, actuellement il se compose de MM. Mayer-Bacum, président ; Pierre Le Febvre, vice-président ; P. Dalbouze, Buèche, L. Piga, Attilio Pes et G. Guido Ravarini. (N.D.L.R.)

Les actions de la Société française du Djebel Hallouf seront mentionnées à partir du mardi 5 mars 1912 dans nos tableaux des videurs se négociant en banque au comptant.

---

(*Le Capitaliste*, 14 mars 1912)

Lundi ont été introduites au marché en banque au comptant les actions des Mines de Djebel Hallouf. Cette société, régie par les lois françaises, a été constituée en décembre dernier, au capital de 2.500.000 fr. représenté par 25.000 actions de 100 fr., pour l'achat et l'exploitation de la propriété minière de Djebel Hallouf. Les mines de Djebel Hallouf, situées en Tunisie, à 12 kilomètres de Souk-el-Khemis, s'étendent sur une superficie de 606 hectares. Elles appartenaient auparavant à une Société belge qui,

faute de capitaux pour en poursuivre l'exploitation, les avait amodiées, depuis avril 1910, à M. [Attilio] Pès, ingénieur à Tunis.

Ce dernier, avec le concours de la Société commerciale des mines, minerais et métaux, a modifié, amélioré et surtout complété les installations nécessaires à l'exploitation du gisement.

Au moment de la prise en charge par la société nouvellement constituée, et dans laquelle M. Pès reste intéressé, le montant des installations atteignait 1.200.000 fr.

Le gisement d'Hallouf est l'un des plus beaux gisements de plomb de Tunisie, et pendant la période partant d'avril 1910 jusqu'au moment de la constitution de la présente société, son exploitation a pu fournir des quantités mensuelles variant entre 300 et 400 tonnes de carbonate de plomb d'une teneur de 63 % environ.

Pendant cette même période, le prix de revient de la tonne rendue Tunis, frais généraux et amortissements compris, n'a pas dépassé 80 fr., tandis que le prix de vente a varié entre 150 et 170 fr., laissant un bénéfice variant de 20.000 à 30.000 fr. par mois.

Le premier objet de la société est d'augmenter la production du gisement du Djebel Hallouf, ce qui est facile, étant donné les réserves importantes de minerais qu'il contient. La direction actuelle estime que le tonnage mensuel sera rapidement porté à 500 tonnes, puis augmenté jusqu'à 700 et 800 tonnes par mois.

Au cours actuel du plomb de 16 livres environ, le prix de vente de la tonne de minerai s'établit à 170 fr. Avec un prix de revient de 80 fr. par tonne, qui diminuera avec l'augmentation de la production, on arrive à un bénéfice net de 90 fr. par tonne de minerai rendue Tunis, soit pour 500 tonnes seulement par mois, un bénéfice net de 540.000 fr. par an, permettant, après de sérieux amortissements, de répartir de 12 à 15 fr. par an. Si cette perspective ne peut être encore escomptée pour l'exercice en cours, un rendement intéressant partît assuré, d'autant que le capital à rémunérer est modeste — 2.500.000 fr. — et que tous les bénéfices, sauf un prélèvement de 10 % au conseil, appartiennent aux actionnaires.

De plus, la concession d'Hallouf contient un gisement calaminaire (zinc) que la direction actuelle est en train de préparer, et un gros gisement de minerais de fer de très bonne qualité (54 à 55 %) qu'elle se propose de mettre également en exploitation.

La Société de Djebel Hallouf paraît donc appelée à prendre une très grande envergure. Aussi ses actions, aux cours actuels de 115 fr., offrent-elles l'occasion d'un placement rémunérateur et susceptible d'une intéressante plus-value.

Nous rappelons que les publications légales ont été faites dans le *Bulletin annexe au Journal officiel* du 8 janvier 1912.

---

## Djebel Hallouf
(*Le Capitaliste*, 18 avril 1912)

L'action Djebel Hallouf est l'objet de bonnes demandes à 112. La hausse des prix des métaux et en particulier la fermeté du plomb qui se tient à L. 16 1/2 la tonne niveau très rémunérateur pour les mines, appelle l'attention sur les entreprises productrices de la Société de Djebel Hallouf dont nous avons déjà parlé, qui exploite en Tunisie un beau gisement qui lui fournit mensuellement environ 350 tonnes de carbonate de plomb d'une teneur moyenne de 63 % environ, production que la Société compte pouvoir augmenter notablement grâce aux réserves de minerai en vue.

D'après les rapports d'ingénieurs compétents qui ont visité ce gisement et ont cubé la partie préparée à l'exploitation, il ressort que, seulement sur les deux filons principaux et en admettant une puissance moyenne d'un mètre (le filon est à une puissance de 2 m. 50) et un poids moyen de 2.500 kg par mètre cube, et comptant sur une longueur

de filon de 500 mètres sur une hauteur de 80 mètres, on estime que la quantité de minerai actuellement aménagée est supérieure à 100.000 tonnes. En se basant sur une teneur moyenne de 15 % seulement, cette quantité de minéral correspond à 15.000. tonnes de galène marchande à 60 % de plomb, prêts à l'abattage.

Ceci, ajoutent les ingénieurs, sans tenir compte de toutes les autres veines susceptibles d'être exploitées avec profit et qui, jusqu'ici, n'ont pas été reconnues en direction, mais qui ont été recoupées par le travers banc mais qui affleurant à la surface entre la puits d'extraction et le filon principal Ouest.

---

Djebel Hallouf
(*Le Capitaliste*, 2 mai 1912)

Les actions Djebel Hallouf sont demandées à 107 , la fermeté des prix du plomb, qui se maintiennent à 16 liv. 1/2, attirant l'attention sur les entreprises productrices de ce métal. On mande que la commission des travaux publics de la Régence a approuvé la construction d'une route qui, partant de la gare de Souk-el-Khemis, aboutit à la mine de Djebel Hallouf. Les fonds nécessaires à la conduction ont d'ailleurs été déjà votés par la conférence consultative.

En vue de l'importance que vont prendre les mines de Djebel Hallouf, principalement du fait de la prochaine exploitation de leurs gisements de fer, la route sera construite de façon à pouvoir y établir un chemin de fer minier à voie étroite.

---

Changements d'adresses
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 août 1912)

Société française du Djebel Hallouf. — Précédemment, 15, rue Ambroise-Thomas, — Actuellement, 14, rue Drouot, à Paris.

---

Djebel Hallouf
(*Les Annales coloniales,* 15 mars 1913)

Pour l'exercice 1912, qui a pris fin le 31 décembre dernier, les bénéfices dépasseraient 200.000 fr. L'assemblée doit avoir lieu avant fin juin. Le conseil serait disposé à proposer la distribution d'un dividende de 5 %, soit 5 fr. par action de 100 fr.

---

Djebel Hallouf
(*Les Annales coloniales,* 20 mai 1913)

L'assemblée du 16 mai a pris connaissance des résultats du dernier exercice au cours duquel les bénéfices nets ont atteint 242.829 francs. Le dividende a été fixé à 5 %. 117.829 fr. ont été affectés aux amortissements.

---

Société du Djebel Hallouf

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 octobre 1913)

Les actionnaires de cette société minière sont convoqués le 12 novembre en assemblée générale extraordinaire au siège social 14, rue Drouot, pour renouveler le conseil d'administration démissionnaire.

---

# PRISE DE CONTRÔLE PAR LA BANQUE ATLAS (ASSOCIATION DU GROUPE ZAFIROPULO, Marseille, ET DE BEER-SONDHEIMER, Francfort)

Société du Djebel Hallouf
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1913)

L'assemblée du 12 courant a remplacé l'ancien conseil par un nouveau composé de MM. D. Zafiropulo, Hugo L. Beer**,** Chapuis[4] , Willy Gittens et Émile Michenot.

---

TUNISIE
Société du Djebel Hallouf
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 juin 1914)

Le capital de cette société est réduit de moitié et ramené à 1.250.000 fr. Le siège social est transféré rue Cambon, n° 49.

---

# GUERRE DE 1914
# *EXIT* BEER-SONDHEIMER

L'INDUSTRIE MINIÈRE EN TUNISIE PENDANT L'ANNÉE 1919
par J. RAUCHER
(*Le Sémaphore algérien*, 7 avril 1920)

[…] Les plus importantes sociétés qui ont expédié des minerais de plomb sont : Le Djebel-Ressas, pour 1.600 tonnes ; le Bou-Jaber, pour 1.200 ; le Djebel-Trozza, pour 3.200 ; les Mines réunies, pour 1.850 ; Aïn-Nouba, pour 1.450 ; le Djebel Hallouf, pour 300 dont 180 tonnes métal. […]

---

[4] Henri Chapuis : administrateur de la Banque Ch. Noël et Cie, de la Cie nosybéenne d'industries agricoles (1909), de l'Oxhydrique française, du Djebel Hallouf (1913), de la Cie sambiranaise (1916), des Mines de cuivre de Naltagua (Chili)(1918), de la Cie agricole et sucrière de Nossi-Bé (1920) — avec G. Zafiropulo —, de la Cie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides (1927)…

SOCIÉTÉ DU DJEBEL HALLOUF
S.A. frse au capital de 1,25 MF.
Siège social : rte de Rabat, Aïn-Mazi-Casablanca
Siège adm. : PARIS, 49, r. Cambon
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1922-1923, p. 259)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 5 à 9 membres, nommés pour 3 ans, propriétaires de 100 actions.
ZAFIROPULO (Démetrius), 28, r. Beaujon, Paris ; pdt ;
GITTENS (Willy), 6, r. Marceau, Tunis ; adm. délégué ;
MICHENOT (Émile), 49, r. Cambon, Paris ;
ZAFIROPULO (Georges), 73, cours Pierre-Puget, Marseille ;
BOURDILLON (Léon), 243, bd National, Marseille ;
FAVIER (Pierre), 16, r. Séguier, Paris ; secrétaire.

COMMISSAIRES AUX COMPTES
THOMCHOT (Charles), 23, r. Lamark, Paris ;
MALIGES (Alphonse),12, r. N.-D.-des-Champs, Paris.

Capital social. — À l'origine : 2,5 MF ; réduit à 1,25 MF divisé en 12.500 act. de 100 fr.
Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 10 % au conseil d'administration ; le solde aux act.

---

MINES DE DJEBEL HALLOUF
(*Le Journal des finances*, 7 avril 1923)

Il a été expédié en 1922, de la mine aux ports d'embarquement, 2.495 tonnes de plomb. La production de l'exercice 1921 avait été de 2.500 tonnes.

---

PRODUCTION MINIÈRE DE LA TUNISIE en 1923
par C. D.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1924)

| | 1923 | 1922 |
|---|---|---|
| Minerai de plomb | 36.375 | 29.010 |

Tous ces produits minéraux sont exportés à part le minerai de. plomb qui est traité en bonne partie sur place aux deux usines de Mégrine et de Djebel Hallouf qui ont produit respectivement 12.380 et 1.710 tonnes de métal en 1923.

III. — Mines de plomb, zinc et cuivre

Djebel Hallouf 3.310 tonnes de pb en 1923.

---

SOCIETE DU DJEBEL HALLOUF
(*Les Annales coloniales*, 29 décembre 1924)

Un acompte de 85 francs par action sera mis en paiement à partir du 26 décembre.

---

*Annuaire industriel*, 1925
MINES du DJEBEL HALLOUF (Soc. an. frse des), Siège social : 49, r. Cambon. Paris, 1er. T. Louvre :23-85 [?] ; Cap. : 1.250.000 fr. — Conseil d'adm. : Prés. : M. D[emetrius] Zafiropulo ; Adm. délégué : M. W[illy] Gittens [du groupe Zafiropulo] ; Adm. : MM. É[mile] Michenot [du groupe Zafiropulo], L. Bourdillon[5] et G. Zafiropulo. Ing.-direct. : M. W. Gittens.
Minerai de plomb. Carbonate de plomb. Calamine. (1-05789).

---

Mines du Djebel-Hallouf
(*Le Journal des finances*, 5 septembre 1924)

Les bénéfices nets de 1923 s'élèvent à 2.571.803. Le dividende voté est de 112 fr. 70.

---

La production des mines tunisiennes en 1924
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er mars 1925)

Djebel Hallouf

3.219 t. de pb.

FONDERIES DE PLOMB
(tonnes de plomb métal)

| | |
|---|---|
| Mégrine | 13.579 |
| Djebel Hallouf | 2.157 |
| Total | 15.736 |

contre 14.090 tonnes en 1923.

---

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DJEBEL HALLOUF
(*Les Annales coloniales,* 1er septembre 1925)

Le siège de cette société vient d'être transféré du 49, rue Cambon, à Paris, à Tunis, 26, rue d'Angleterre.

---

[5] Léon Bourdillon : ingénieur des Arts et métiers, membre de la Chambre de commerce de Marseille, administrateur de la Société provençale de travaux publics, de la Société d'élevage et d'agriculture du Nord-Marocain et (avec MM. Zafiropulo) de Rochet-Schneider, constructeur automobile à Lyon.

Société française du Djebel Hallouf
(*Mercure africain*, 8 décembre 1926)

Cette société a enregistré, pour 1925, un bénéfice de 4.538.593 fr. (contre 4.021.976) après 282.593 fr. d'amortissements (contre 240.875). .

Le. dividende a été fixé à 315 fr. 26 brut par action contre 199 fr.

La production de 1925 a été de 614 tonnes de minerais triés à 75 % et 2.286 tonnes de minerais lavés à 65,25 %.

---

Tunisie
Comité des mines [et phosphates]
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er avril 1928)

Nous croyons intéressant de donner la composition du Comité des mines de Tunisie pour 1928 (Examen des taxes fiscales). Elle est la suivante :

MM. Mourgnot, directeur général des Travaux publics, président ; Berthon, ingénieur principal, chef du Service des mines ; Coquihat, chef de Service à la Direction des finances ; Gittens, administrateur délégué de la Société du Djebel Hallouf ; Chamayou, directeur des Mines de Garn-Alfaya.

MM. Werpin, directeur de la Mine Sidi-Youssef, et Monteil, directeur de la Mine du Kebouch, sont chargés de suppléer MM. Gittens et Chamayou.

---

L'Industrie minière de la Tunisie en 1928
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er mai 1929)

Djebel Hallouf

4.350 t. de pb.

Quelques exploitations sont cependant en augmentation ; ce sont les suivantes : Djebba (+1.088 tonnes), Sakiet-Sidi-Youssef (+ 492), Djebel-Touireuf (+ 395), Djebel Hallouf (+ 250), Sidi-bou-Aouane (109), Djebel-Melaliss ( + 41) ; sauf Sakiet-Sidi-Youssef, ces mines ont produit uniquement des minerais de plomb.

Presque toutes les autres sont en diminution, pour des tonnages souvent importants

## VI. FONDERIES DE PLOMB

Production de plomb métal :

| Année | Djebel Hallouf | Mégrine | Totaux |
|---|---|---|---|
| 1924 | 2.157 | 12.134 | 14.291 |
| 1925 | 1.733 | 11.940 | 13.673 |
| 1926 | 2.186 | 16.196 | 18.382 |
| 1927 | 2.326 | 16.336 | 18.662 |
| 1928 | 2.688 | 15.158 | 17.846 |

Tandis que la fonderie du Djebel Hallouf, dont la production ne cesse d'augmenter depuis 1925, marque une progression de 16 % entre 1927 et 1928, celle de Mégrine est en diminution de 7 % et la production totale de plomb métal en diminution de 4 %.

Si on note que la mine du Djebel Hallouf est la seule en Tunisie qui possède sa propre fonderie, on sera frappé par les constatations suivantes. De 1927 à 1928, sa production de minerai a augmenté de 6 % et sa production de plomb de 16 %, tandis que son stock de minerai diminuait de 13 %. Par contre, pour l'ensemble des autres mines de plomb tunisiennes, la production a diminué de 10 % d'une année à l'autre, en même temps que le stockage des minerais y augmentait de 73 %. […]

---

COURRIER DE LA TUNISIE
LA VIE ÉCONOMIQUE
L'extraction du plomb
(*Les Annales coloniales,* 29 octobre 1932)

De la « Tunisie française » :

Dans quelques mines de plomb où se poursuivent les extractions, l'exploitation se fait quand même au ralenti, et a surtout pour but d'assumer l'entretien des galeries et de la mine.

Celle de Djebel Hallouf travaille pour sa fonderie et celles de Bazina et de Sidi-et-Taya pour leur entretien.

Seuls les minerais les plus riches sont actuellement exploités à raison d'environ 500 tonnes par mois.

La mine de Djebel Hallouf écoule sur place et fait quelques exportations ; les autres expédient leurs minerais bruts tels qu'ils sortent de la mine ou après concassage. […]

---

LES GRANDS PRODUITS MONDIAUX
MINERAIS ET MÉTAUX
En Tunisie
(*Les Annales coloniales,* 24 décembre 1935)

Avant la crise, vingt-cinq mines de plomb environ fonctionnaient dans la Régence. En 1935 jusqu'à la fin de l'été, il n'en restait plus que quatre : celles de Djebel Hallouf, de Sidi-bou-Aouane, de Sidi-Amor-ben-Salem et de Sidi-Taïa.

Aussitôt que fut connu le vote de la loi du 24 juillet, plusieurs autres sociétés demandèrent à bénéficier des mesures qu'elles prévoyait. […]

---

L'Industrie minière tunisienne en 1935
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1936)

B) MINES DE PLOMB ET DE ZINC

Voici quelles ont été les exploitations de plomb productives (en tonnes) :

| | |
|---|---|
| Djebel Hallouf | 3.840 |

| | |
|---|---|
| Sidi-Bou-Aouane | 1.094 |
| Djebel-Touireuf | 849 |
| Sidi Taïa | 667 |
| Koudiat El Hamra | 548 |
| Sidi Amor ben Salem | 432 |
| Sekarna | 180 |
| Melallis | 110 |
| Total | 7.922 |

USINES MÉTALLURGIQUES

Fonderies de plomb

Les 3 fonderies en activité en 1935, ont produit:

Mégrine 20.758 t. de Pb doux,
1.481 t. de Pb d'œuvre,
209 t. de plomb argentifère.
Djebel Hallouf 2.641 t. de Pb doux.
Bizerte 299 t. de Pb doux,

soit au total 25.388 t. de plomb métal contre 27.411 t. en 1934. Djebel Hallouf et Bizerte ne traitent que des minerais tunisiens. Les minerais traités à Mégrine proviennent pour 75 % de l'étranger (Yougoslavie, Angleterre, Turquie) à haute teneur en plomb.

En 1935, Mégrine a ainsi traité 23.202 t. de minerais étrangers, 4.412 t. de minerais algériens et français et 2.344 t. seulement de minerai tunisien.

C'est d'ailleurs pour cela que sa production dépasse 23.000 t., car, avec du minerai tunisien seulement, elle serait inférieure à 18.000 t.

---

# GRÈVE

Les grèves aux Colonies
En Tunisie
(*Les Annales coloniales*, 26 janvier 1937)

Les grèves se poursuivent ; certaines sont calmes, d'autres sont agitées et donnent des inquiétudes aux autorités et à la population.

L'exploitation des mines de phosphate est toujours arrêtée à Djerissa et au Djebel Hallouf.

……

---

TUNISIE 1937
DEUX LETTRES

(*Les Annales coloniales,* 5 février 1937)

Le *Colon français* du 23 janvier a publié la lettre suivante dont l'auteur est M. Vénèque, président de la chambre d'agriculture de Tunisie.

Tunis, le 20 janvier 1937.

Monsieur le Résident général,

À la suite de nombreuses motions et vœux émanant des associations de colons, j'ai tenu, ces dernières semaines, à vérifier moi-même le bien-fondé des craintes exprimées par les agriculteurs.

Ma longue expérience des choses de ce pays, les tournées que j'ai faites ces temps derniers dans les campagnes, les renseignements nombreux et sûrs que j'ai recueillis, m'ont prouvé combien la situation était sérieuse et que les craintes exprimées étaient légitimes.

Des faits extrêmement graves et symptomatiques qui se sont déroulés ces jours derniers dans une mine du Nord [Djebel Hallouf] ne sont que le prélude d'événements facilement prévisibles.

J'ai tenu à vous rendre compte de tous ces faits.

Après nos entrevues de cette quinzaine, je suis amené à constater :

1° que vous connaissez très mal la situation du pays, l'esprit des gens et la vague de panislamisme qui va déferler ;

2° Que vous êtes très mal conseillé par des ignorants, ou des gens qui vous cachent la vérité ;

3° Que vous ne voulez pas tenir compte des conseils des hommes sages, non politiciens, qui connaissent le pays à fond et ont toujours été justes et bons envers les indigènes et qui sont partisans d'une large politique de justice et d'humanité, mais qui pensent que la politique de France ne peut être appliquée intégralement ici, dans un pays non encore évolué ;

4° Qu'il y aura, dans quelques mois ou avant, la révolte ouverte en Tunisie, dont nous serons tous victimes, vous et nous ;

5° Que, indignement trompé, car foncièrement bon et crédule, mais devenu totalement aveugle et sourd, vous faites une politique totalement anti-française.

Je demande, au nom de tous les agriculteurs français de Tunisie, dont je suis le porte-parole :

— l'arrêt de la propagande anti-française, dont seront victimes les agriculteurs français, comme tous leurs compatriotes, totalement isolés, et sans protection dans les campagnes ;

— une action plus réfléchie et plus compréhensive des organisations syndicales qui, sous le prétexte d'amélioration des conditions de vie des ouvriers agricoles, et épaulées par le Destour, qui s'en sert pour sa propagande (ce que vous paraissez complètement ignorer malgré les affirmations des rapports nombreux qui pleuvent à la Résidence), sèment la haine entre employeurs et employés qui, dans la plupart des cas, ont vécu, jusqu'à présent, dans une bonne entente ;

— l'arrêt de la campagne haineuse, d'une mauvaise foi totale de certains journaux dressant les ouvriers arabes contre leurs employeurs.

Si des mesures de protection des ouvriers agricoles doivent être envisagées, qu'on commence donc par les plus malheureux qui ne sont pas ceux des fermes françaises.

Il vous sera facile de vous rendre compte de la véracité et du bien-fondé de mes déclarations en réunissant et consultant vos collaborateurs, détenteurs légaux de votre autorité et chargés du maintien de l'ordre.

Les déclarations officielles faites récemment en France et affirmant que le calme règne en Tunisie n'ont jamais été aussi fausses.

Si des mesures énergiques et immédiates ne sont pas prises, le sang coulera. Je vous en tiendrai pour responsable.

Je vous prie d'agréer.

P. VÉNÈQUE.

À la suite de cette publication, la Résidence générale a communiqué à la presse la réponse suivante que M. Guillon, résident général, a adressé à M. Vénèque :

Monsieur le président,

J'ai pris connaissance, avec toute l'estime que j'ai pour la valeur que je reconnais à votre expérience, de la lettre par laquelle vous voulez bien me faire part des craintes exprimées par les agriculteurs et que vous estimez légitimes.

Je regrette seulement que l'expression de votre pensée revête parfois un ton de polémique dont, pour ma part, je m'abstiendrai soigneusement dans ma réponse.

Vous invoquez, pour justifier vos prévisions « des faits extrêmement graves et symptomatiques qui se sont déroulés ces jours derniers dans une mine du Nord ». Ii s'agit sans doute, des incidents survenus à la mine de Djebel Hallouf le 14 janvier dernier. Il y eut, en effet, ce jour-là, des atteintes à la liberté du travail et des tentatives d'occupation. Vers 15 heures notamment, les grévistes se précipitèrent pour envahir la centrale électrique et jetèrent des pierres sur les forces de police et les forces militaires qui s'opposaient aux assaillants.

Si regrettables que soient ces faits, il conviendrait, pour un exposé équitable de reconnaître que l'autorité responsable a fait tout son devoir ; conformément aux instructions qui n'ont jamais varié, que le contrôleur et le caïd qui s'étaient rendus sur place ont eu une conduite digne d'éloges et que le service d'ordre s'est acquitté de sa mission dans des conditions et avec un sang-froid dont j'ai tenu à le féliciter.

Il conviendrait aussi de reconnaître que, depuis plusieurs mois, les conflits du travail qui ont pu se produire en Tunisie se sont déroulés avec le minimum d'incidents, et si ce résultat a été obtenu grâce à l'esprit de compréhension rencontré le plus souvent dans le monde patronal comme dans le monde ouvrier, le gouvernement y a aidé par le souci d'allier au devoir essentiel du maintien de l'ordre, celui de faciliter les conciliations équitables.

Ces derniers temps, on a enregistré, en dehors même des faits auxquels vous faites allusion, plusieurs incidents survenus à l'occasion des distributions de secours ou du fonctionnement de chantiers de Contrôle civil. Si ces faits ne peuvent être négligés et doivent attirer toute l'attention du gouvernement, ils sont loin de justifier une psychose qui, elle-même, ne constitue pas un bon élément d'ordre public.

Je n'ai pas manqué, à l'occasion de ces faits, de donner des instruction pour réprimer sévèrement tous les désordres qui ne peuvent d'ailleurs que nuire à la défense des causes légitimes.

Mais, en même temps, car j'estime que la répression ne peut être l'unique mode de gouvernement, j'ai confirmé et précisé les ordres que j'avais déjà donnés pour prendre toutes les mesures susceptibles de soulager plus complètement les misères et d'éviter les abus.

J'estime ainsi assurer mieux la sécurité que par le seul emploi de la force, d'ailleurs indispensable en certains cas et que je n'hésite pas, conformément aux principes de Lyautey « à montrer pour essayer d'éviter de m'en servir ».

Vous faites allusion à des propagandes qui vous paraissent dangereuses. Ici aussi, il convient de distinguer. J'ai toujours indiqué, pour ma part, que les libertés de presse et de réunions ne devaient pas dégénérer en liberté d'agitation.

Les autorités sont armées par la loi. pour interdire les réunions qui paraîtraient dangereuses pour l'ordre public. Elles doivent user de cette prérogative quand l'état des esprits le justifié.

D'autre part, les délits susceptibles d'être commis à l'occasion de ces propagandes, et notamment toute atteinte aux droits et pouvoirs de la République française en Tunisie, sont définis par les décrets beylicaux. Ils doivent être et sont, le cas échéant, poursuivis. Les intéressés ont été suffisamment avertis pour ne pas s'étonner des sanctions dont ils se seraient rendus passibles.

Il convient cependant de ne pas confondre l'abus avec l'usage moral d'un droit. En ce qui concerne notamment les organisations syndicales que vous visez plus particulièrement, si je dois réprimer les délits prévus, si je ne manque pas de conseiller la modération et la réflexion dans une propagande qui peut être dangereuse surtout quand elle se sert de ferments, de fanatisme religieux ou d'appel à la haine des races, je ne puis interdire la défense d'intérêts professionnels. Remplissant ce que je considère comme mon devoir, je m'efforce toujours de rapprocher les éléments patronaux et ouvriers, et par là, d'enlever tout prétexte aux agitateurs qui tendraient à exploiter les revendications de ces derniers à des fins politiques.

Je n'ai pas manqué de vous donner à vous-même le conseil d'examiner, en accord avec les organisations syndicales, les conditions de vie et de rémunération des ouvriers agricoles.

Je crois que si vous. voulez bien suivre ce conseil, vous aurez contribué efficacement à écarter le danger que vous craignez et à raffermir une sécurité que les pouvoirs. publics ne négligeront pas d'assurer mais qui peut l'être plus facilement dans une atmosphère de paix sociale et de bonne entente, à laquelle chacun doit travailler, en sachant, au besoin, faire quelques sacrifices.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Signé : A. Guillon.

---

## Djebel Hallouf

(*Le Journal des finances*, 5 mars 1937)

Les actions de la Société des Mines du Djebel Hallouf ont été introduites, mardi dernier, 2 mars, à la cote du marché en Banque. Elles s'y sont inscrites à 605.

Cette affaire minière fut créée en 1911 pour exploiter un gisement de zinc, plomb, fer et métaux connexes, situé en Tunisie, dans le contrôle civil de Souk-el-Arba.

La période d'installation et de mise en marche fut interrompue par la guerre. Mais dès décembre 1915, l'extraction pouvait être reprise. A partir de 1921, elle se maintint à un chiffre supérieur à 10.000 tonnes de minerai brut par an, fournissant une quantité de 3.000 à 4.500 tonnes de minerai marchand, et de 1.300 à 2-600 tonnes de plomb raffiné. Les bénéfices nets, qui n'atteignaient que 196.000 francs en 1918, progressèrent rapidement avec la hausse des métaux : ils dépassèrent le chiffre de 5 millions en 1926. Ces résultats étaient obtenus avec un capital extrêmement modeste (1.250.000 francs). Aussi des dividendes copieux furent-ils distribués (313 francs par action de 100 francs en 1926).

L'année 1929 marqua une étape importante dans le développement de la société : le capital fut élevé à 16.250.000 francs, cette opération ayant pour objet de permettre le renouvellement du matériel et l'équipement plus moderne de la mine.

Grâce à cet effort, celle-ci est aujourd'hui capable d'assurer le maximum de rendement. Un travers banc de plus de 1.500 mètres de longueur a permis le dénoyage de la mine au-dessous du niveau hydrostatique, qui se trouvait à 65 mètres de

profondeur. Au fur et à mesure du dénoyage, les recherches ont été poussées jusqu'au niveau 130.

Quant aux installations de surface, elles comprennent : une centrale électrique d'une force totale de 2.000 CV, diverses pompes et deux laveries, un chemin de fer Decauville. qui relie l'ensemble de l'installation à la gare de Souk-EI-Khemis, une fonderie qui traite la presque totalité du minerai de la Société.

Malgré l'effondrement des cours du plomb après 1929, l'exploitation n'a jamais été interrompue : entre 1930 et 1935, l'extraction a oscillé entre 10.000 et 15-000 tonnes de minerai brut, donnant chaque année entre 2.000 et 3.000 tonnes de plomb raffiné. Si la société dut suspendre la rémunération de son capital, ses résultats ne furent cependant déficitaires que pour un seul exercice (perte de 184.029 francs en 1934) ; dès 1935, ils s'améliorèrent très nettement, se soldant par un bénéfice net de 886.808 francs.

Le Djebel Hallouf est ainsi une des très rares mines métalliques nord-africaines qui n'aient pas cessé son exploitation pendant la crise.

Elle doit d'abord cette situation privilégiée à la teneur élevée de son minerai (75 à 76 %).

Mais, en outre, le passage de la période de crise a sans doute été facilité pour elle par les produits de ses exploitations annexes — le Djebel Hallouf, en effet, n'est pas seulement une mine de plomb, c'est aussi une affaire agricole, et si son actif minier figure au bilan pour 11.157.972 francs, ses exploitations agricoles y sont portées pour 5.727.832 francs.

Ce domaine agricole comprend plusieurs fermes, d'une superficie globale d'environ 2.000 hectares. Cultivées en métayage, elles procurent à la société des revenus intéressants, qui facilitent l'équilibre global des comptes en période de dépression, mais qui conclurent à l'augmentation des bénéfices quand, comme c'est actuellement le cas, les prix des produits agricoles sont orientés à la hausse.

Enfin, la Société du Djebel Hallouf a pris une participation dans la Société Métallurgique de Tunisie — dont elle possède le tiers du capital, et qui a porté son dividende de 12 % en 1930 à 25 % en 1934 et 1935 ; elle détient également. 50 % des actions de la Compagnie des Mines du Djebel-Toulla, dont le gisement est constitué par des filons de blende et de galène. Ce portefeuille est porté au dernier bilan pour 1.238.333 francs, évaluation qui paraît modérée, et largement justifiée par la seule participation dans la Métallurgique de Tunisie.

Grâce à l'équipement moderne de sa mine, à la teneur élevée de ses minerais, aux facilités d'écoulement de sa production, la Société du Djebel Hallouf est bien placée pour bénéficier à plein de la vive hausse du plomb, qui vient d'atteindre des cours records.

L'introduction de ses actions sur le marché de Paris intervient donc au bon montent : nul doute que la valeur ne prenne une place de choix parmi les titres de qualité sur lesquels les capitalistes peuvent suivre la tendance du marché des métaux.

---

## Émeutes et troubles
## En Tunisie
(*Les Annales coloniales,* 26 mars 1937)

À Tunis, dix-sept des grévistes du Djebel Hallouf, poursuivis pour entrave à la liberté du travail et rébellion envers la force armée, ont été condamnés à des peines de huit, six et deux mois de prison.

Deux des inculpés ont été relaxés.

---

L'Industrie minière en Tunisie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1937)

Nous assistons à une renaissance continue de l'industrie minière tunisienne depuis l'année néfaste de 1932 où la production tomba à un niveau, qui pour certains minerais, comme celui de fer, représentait le cinquième de la production de l'année record 1929.

On en jugera par le tableau suivant qui indique les chiffres de production de l'année 1936 et du premier semestre 1937 :

| (en tonnes) | 1er sem. 1936 | 1er sem. 1937 |
|---|---|---|
| Minerai de plomb | 16.780 | 10.000 |
| Plomb métal | 21.047 | 16.000 |

On sait qu'il existe trois fonderies de plomb en Tunisie : Mégrine, Djebel Hallouf et Bizerte, qui consomment une bonne partie du minerai tunisien, soit 7.241 t. en 1936, alors que le reste, 9.539 t., est exporté. Mais ce chiffre de 7.241 t. est insuffisant et les fonderies de plomb reçoivent 115.969 t. de minerai de l'étranger, 7.712 de France et 25 de l'Algérie. Ce chassé-croisé de minerais de plomb en Tunisie peut paraître un peu bizarre à première vue, mais n'oublions pas que la Tunisie est un Protectorat où des intérêts étrangers créent des convenances personnelles.

---

Sté des mines de plomb de Djebel Hallouf
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er novembre 1937)

La production de la. mine a été de 3.358 tonnes en 1936, contre 3.840 tonnes pendant l'exercice 1935. Le prix de revient sur le carreau est ressorti à 503 fr. environ au lieu de 412 fr. Les minerais de laverie ont été livrés à la fonderie, qui les a payés 617 fr. au lieu de 419 fr. Il y a eu, par conséquent, une progression sensible du bénéfice, qui a permis de compenser les amortissements normaux. La fonderie a réalisé, de son côté, un bénéfice de 1.536.916 fr., contre seulement 464.518 francs l'année précédente. Les exploitions agricoles ont laissé un produit net de 473.100 fr. contre 181.404 francs.

---

Société française du Djebel-Hallouf
(*Le Journal des finances*, 12 novembre 1937)

Le compte de profits et pertes de la Société française du Djebel Hallouf pour l'exercice 1936 se présente de la façon suivante (en fr.) :

| DÉBIT | |
|---|---|
| Frais du siège | 114.319 |

| | |
|---|---|
| Amortissements | 1.209.983 |
| Provision pour recherches | 800.000 |
| Solde bénéficiaire | 2.067.448 |
| | 4.191.750 |
| CRÉDIT | |
| Report antérieur | 1.624.614 |
| Revenus du portefeuille et agio | 118.465 |
| Exploitation minière | 438.655 |
| Exploitation industrielle | 1.536.916 |
| Exploitation agricole | 473.100 |
| | 4.191.750 |

Le bénéfice net de l'exercice avant amortissement, et sans tenir compte du report antérieur, atteint 2.452.817 francs. Sur ce total, 2 millions environ ont été absorbés par les amortissements et la provision pour travaux de recherches. Le surplus, soit 442.000 francs, ajouté au report antérieur, forme un excédent bénéficiaire de 2.067.448 francs qui a été reporté à nouveau.

Ces résultats se présentent en amélioration sensible par rapport à ceux de 1935 qui s'étaient traduits par un bénéfice de 886.800 francs. Ainsi que l'indique le rapport présenté à l'assemblée du 28 juillet 1937, le cours du plomb, qui était resté stationnaire au début de 1936, a vivement progressé pendant le dernier trimestre, de sorte que le prix moyen, pour l'exercice, s'est établi à 17,02 livres sterling la tonne contre 14,28 livres en 1935. En outre, le cours moyen de la livre sterling a été, du fait de la dévaluation du franc, de 83 fr. 31 contre 74 fr. 27.

Les minerais de laverie ont tous été livrés à la fonderie et ont été payés à raison de 617 fr. 28 par tonne au lieu de 418 fr. 90 l'année précédente. La plus-value des produits en stocks, tels que fumées, mattes, etc., a déterminé, pour l'exploitation de la fonderie, des bénéfices intéressants qui se sont élevés à 1.537.000 francs contre 464.500 francs en 1935.

Les exploitations agricoles ont laissé, de leur côté, un profit de 473.100 francs contre 181.400 francs en 1935.

Si la production a été supérieure en valeur à celle de 1935, son tonnage a enregistré un certain fléchissement : il a été extrait de la mine 3.357 tonnes au lieu de 3.840 tonnes précédemment et la fonderie a fourni 2.176 tonnes de plomb raffiné contre 2.641 tonnes.

Il est vraisemblable que l'agitation ouvrière qui s'est produite dans les exploitations de la société dans le courant de 1936 et l'application des lois sociales nouvelles ne sont pas étrangères à cette diminution du tonnage de la production.

Quant aux participations, leur marche a été normale. Les Mires du Djebel-Fonila ont pu rembourser 500.000 francs au Djebel Hallouf sur ses avances. La Métallurgique de Tunisie, qui a absorbée une partie importante de la production de la société-mère, a donné de bons résultats.

An bilan établi le 31 décembre 1936, les immobilisations n'ont pas varié notablement à 18 millions, non plus que le portefeuille à 1.283.000 francs. Par contre, les disponibilités passent de 62.614 fr., à 1.988.877 francs et les stocks de 1.907.000 francs à 2 millions 705.000 francs. Les débiteurs divers diminuent de 200.000 francs environ à 3.546.000 fr. En regard, les exigibilités s'élèvent à 1 million seulement.

Les réserves se totalisent, enfin par 8 millions 670.838 francs par suite des dotations faites avant bilan aux amortissements (1.209.983 fr.) et provisions (800.000 francs).

---

*Annuaire industriel*, 1938 :

DJEBEL HALLOUF (Soc. an. Fes *[sic : Fse]* du), 26, r. d'Angleterre, Tunis (Tunisie) Cap. de 1.250.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. D. Zafiropulo. Adm. dél. : M. W. Gittens ; Adm. : MM. É[mile] Michenot [Zafiropulo], L. Bourdillon et G. Zafiropulo. — Concession de Djebel Hallouf (Tunisie).

Minerai de plomb. Carbonate de plomb. Calamine. Plomb raffiné. (1-35789).

---

SOCIÉTÉ DU DJEBEL HALLOUF
(*Le Journal des débats*, 13 juillet 1938)

Les comptes de l'exercice 1937 se soldent par un bénéfice net de 3.268.952 francs contre 442.833 francs en 1936. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible ressort à 5.336.400 francs contre 2.067.447 francs. Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 17 francs par action. L'an dernier, les bénéfices avaient été reportés.

---

SOCIÉTÉ DU DJEBEL HALLOUF
(*Le Journal des débats*, 28 juillet 1939)

L'assemblée ordinaire tenue le 25 juillet 1939 a approuvé les comptes de l'exercice 1938, faisant ressortir un bénéfice de 4.048.138 fr., s'établit après 653.976 francs d'amortissements.

L'assemblée a fixé le dividende à 15 fr. 50 brut par action, soit net 12 fr. 27 par action au porteur.

---

SOCIETE FRANÇAISE DU DJEBEL HALLOUF
(*Le Journal*, 4 janvier 1942)

Le dividende de l'exercice 1940 s'élève à 10 francs par actien contre 15 fr. 50 pour l'exercice précédent.

---

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DJEBEL HALLOUF
(*Le Journal*, 21 juin 1943)

Le dividende afférent à l'exercice 1941 de 15 fr. 50 brut par action est payable à raison de 11 fr. 99 au porteur, 13 fr. 95 au nominatif (personnes physiques) et 13 fr. 17 (personnes morales)

---

Valeurs d'actualité
DJEBEL HALLOUF

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 mars 1950, p. 2)

C'EST la seule valeur française venue renforcer, le 27 février, le contingent des valeurs précédemment admises à la cote à terme des courtiers en valeurs mobilières.

La société du DJEBEL HALLOUF résulte de la fusion, en 1911, de l'entreprise exploitante avec la société concessionnaire des gisements du Djebel Hallouf (Tunisie). Ces gisements renferment de la calamine, du minerai de fer et surtout de la galène ; ils se présentent sons la forme de filons qui passent parmi les plus beaux et les plus riches du sous-sol tunisien, leur teneur en plomb étant de 63 % en moyenne, après lavage.

Des installations d'extraction, de lavage, de triage ont été établies. Une centrale électrique de 1.600 CV. fournit la force motrice et une fonderie bien équipée permet à la société de traiter tout le minerai qu'elle extrait.

Durant la période d'occupation, les mines ont eu à souffrir du défaut d'entretien de certains postes et du départ d'une partie des indigènes fuyant devant les bombardements qui n'ont, toutefois, nullement atteint les installations.

Depuis, la société s'est appliquée à remettre en état ce qui avait été endommagé, tout en poursuivant ses travaux de recherches, notamment aux puits Attila et Palmier. Des retards dans les livraisons de tuyauterie et dans la réception de câbles électriques ont ralenti le dénoyage de divers niveaux et contrarié ainsi le développement de l'extraction, de sorte que la société n'a pu encore donner sa mesure.

Pour le dernier exercice, la fonderie a traité 3.284 tonnes de minerai marchand de plomb à 64,28 %. Une voie ferrée de 12 kilomètres relie l'exploitation à la gare la plus proche, qui est celle de Souk-El-Khémis.

La situation financière de la société du DJEBEL HALLOUF est, pour l'instant, saine. Les immobilisations, qui s'élèvent à 63 millions de francs, sont amorties de près de 59 millions. Les dettes à court terme, se montant à 41 millions, sont très, inférieures à l'actif disponible (94 millions) et aux valeurs d'exploitation, qui s'élèvent à 230 millions, dont plus de 158 millions de stock.

Le bénéfice du dernier exercice s'est élevé à 109.587.000 fr., montant qu'il faut rapprocher du capital de 97.500 000 fr. pour se rendre compte de la haute productivité de la société qui bénéficie, d'ailleurs, des cours élevés du plomb.

Le dividende de l'action de 190 francs nominal, fixé à 25 fr. pour les exercices 1945, 1946 et 1947, a été porté à 30 fr. pour 1948. Cette répétition n'a absorbé qu'une trentaine de millions, ce qui a permis d'attribuer plus de 65 millions à une provision pour installations nouvelles. Les répartitions sont donc douées d'une grande élasticité. D'où le cours de 1.780 francs pratiqué sur l'action.

DJEBEL HALLOUF possède un portefeuille de participations qui figure à l'actif de son bilan pour 31 millions. Il comprend 50 % du capital du « DJEBEL TOUILA », des titres de la « Société de Carbonisation de Souk-El-Khémis », de la « Coopérative du Blé de Tunisie ». il possède également le tiers du capital de la « Compagnie Métallurgique de Tunisie », qui transforme le plomb raffiné de la fonderie en tuyaux, laminés, moulages, plomb de chasse, etc. Enfin, la société a pris la gérance, conjointement avec les Phosphates du Djebel M'Dilla, qui étaient seuls gérants, de la « Société Tunisienne d'études et de l'industrie phosphatière ».

---

1950 (déc.) : capital porté à 97,5 MF

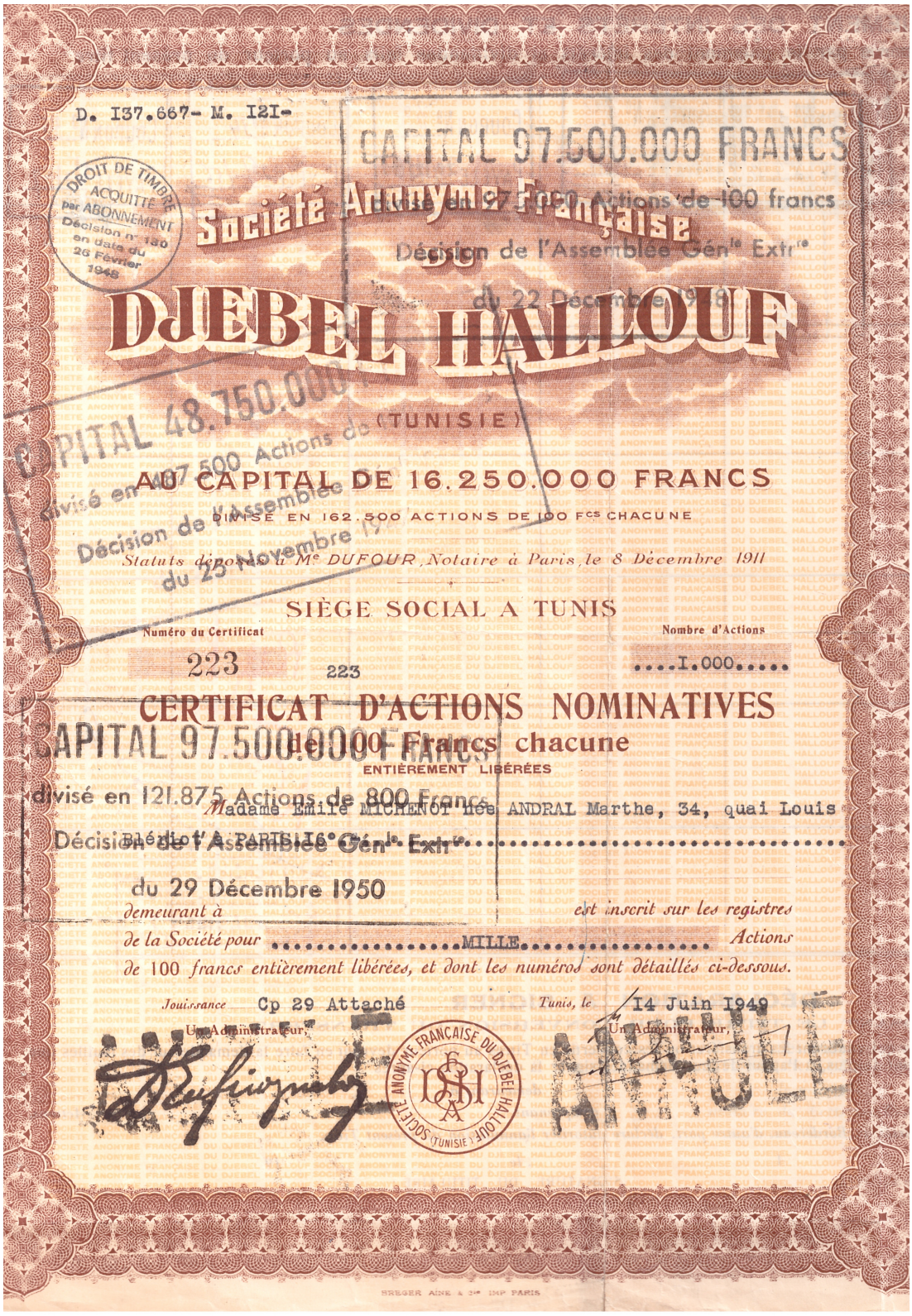

D. I37.667- M. I2I-

DROIT DE TIMBRE ACQUITTÉ par ABONNEMENT Décision n° 130 en date du 26 Février 1948

CAPITAL 97.500.000 FRANCS

Société Anonyme Française

Décision de l'Assemblée Gén^le Extr^re

du 22 Décembre 1949

DJEBEL HALLOUF

(TUNISIE)

CAPITAL 48.750.000

divisé en 97.500 Actions de

Décision de l'Assemblée

du 23 Novembre 19

AU CAPITAL DE 16.250.000 FRANCS

DIVISÉ EN 162.500 ACTIONS DE 100 F^cs CHACUNE

*Statuts déposés à M^e DUFOUR, Notaire à Paris, le 8 Décembre 1911*

SIÈGE SOCIAL A TUNIS

Numéro du Certificat 223 223

Nombre d'Actions ....I.000.....

CERTIFICAT D'ACTIONS NOMINATIVES

CAPITAL 97.500.000 FRANCS

de 800 Francs chacune

ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

divisé en 121.875 Actions de 800 Francs

*Madame* Emile MICHENOT née ANDRAL Marthe, 34, quai Louis

Décision de l'Assemblée Gén^le Extr^re

Blédiot à PARIS 16e

du 29 Décembre 1950

*demeurant à* *est inscrit sur les registres*

*de la Société pour* .....MILLE..... *Actions*

*de 100 francs entièrement libérées, et dont les numéros sont détaillés ci-dessous.*

*Jouissance* Cp 29 Attaché *Tunis, le* 14 Juin 1949

Un Administrateur, Un Administrateur,

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DU DJEBEL HALLOUF (TUNISIE)

ANNULÉ

BREGER AINE & Cie IMP PARIS

Coll. Jacques Bobée

Société anonyme française
DU
DJEBEL HALLOUF
(TUNISIE)
au capital social de 16.250.000 francs
divisé en 162.500 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Décision n° 130 en date du 26 février 1948

CAPITAL 48.750.000 fr
divisé en 487.500 actions de 100 francs
Décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 25 novembre 1947

CAPITAL 97.500.000 fr
divisé en 975.000 actions de 100 francs
Décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 22 décembre 1948

CAPITAL 97.500.000 fr
divisé en 121.875 actions de 800 francs
Décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 29 décembre 1950

Statuts déposés à Me Dufour, notaire à Paris, le 8 décembre 1911

Siège social à Tunis
CERTIFICAT D'ACTIONS NOMINATIVES
DE 100 FRANCS CHACUNE
entièrement libérées
Tunis, le 14 juin 1949
Un administrateur (à gauche) : Dimitri Zafiropulo
Un administrateur (à droite) : illisible

BREGER AÎNÉ IMPR. PARIS

Les intérêts français contre l'intérêt de la France en Afrique du Nord
par Maurice Dupont
(*Esprit*, juillet 1952)

« Djebel Hallouf » est liée à la « Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens » ; elle contrôle elle-même toute une gamme d'affaires : la « Compagnie des mines de Touila », « Société métallurgique tunisienne » qui fabrique des tuyaux de plomb, « Bureau d'achat des minerais et métaux non-ferreux », « Union financière et technique de Tunisie », « Entreprise immobilière », « Société corporative du blé de Tunisie » et « Société de carbonisation du Souk-el-Khemis » et 12.000 hectares de vignobles. C'est l'exemple typique d'une affaire relativement indépendante, aux ramifications étendues dans tous les domaines : petit fief malgré tout, par rapport aux royaumes des grandes banques.

---

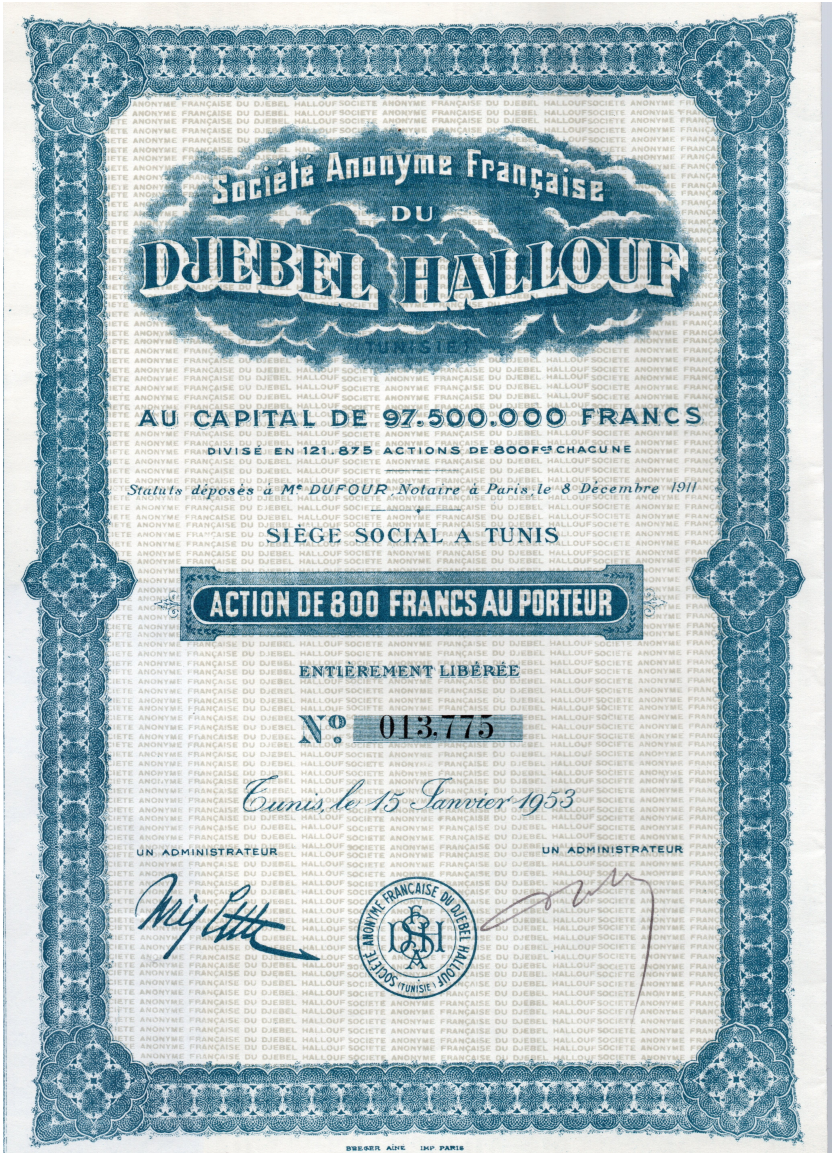


Coll. Jacques Bobée
Société anonyme française
DU
DJEBEL HALLOUF
(TUNISIE)
au capital de 97.500.000 francs
divisé en 121.875 actions de 800 fr. chacune
Statuts déposés à Me Dufour, notaire à Paris, le 8 décembre 1911

---

Siège social à Tunis
ACTION DE 800 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Tunis, le 15 janvier 1953
Un administrateur (à gauche) : William Gittens (?)
Un administrateur (à droite) : ?
BREGER AÎNÉ IMPR. PARIS

---

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DJEBEL HALLOUF
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juillet 1953, p. 8)

Au cours du premier semestre de 1953, la Société a produit : 1.740 t. de minerai de plot, 1.057 t. 283 de plomb d'œuvre et 936 t. 911 de plomb raffiné contre 1.840 t. 545 et 1.054 t. 268 respectivement pour le semestre correspondant de 1952.

En juin 1953 : minerai de plomb : 280 t. contre 270 t. en mai 1953 et 300 t. en juin 1952 ; plomb d'œuvre : 58 t. contre 387 t. 703 et 557 t. 745 ; plomb raffiné : 210 t. 884 c. 211 t. 815 et rien.

---

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DJEBEL HALLOUF
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juillet 1955)

Au cours du premier semestre, la Société a produit 2.110 tonnes de minerai de plomb contre 2.070 pour la période correspondante de 1954, 1.666,761 t. de plomb d'œuvre contre 1.146.482 et 862,498 t. de plomb raffiné contre 1.049,111.

---

SOCIÉTÉ DU DJEBEL HALLOUF
[Desfossés 1956/638]

S.A., 1911.

Zafiropulo (Démétrius ou Dimitro)[x0/00], 455 (SGTM), 638 (pdt Djebel Hallouf), 1103 (pdt Rochet-Schneider), 1437 (pdt Phos. Djebel-M'dilla), 1783 (ph Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Gittens (William)[ /00], 638 (adm.-dir. Djebel Hallouf), 1437 (adg Phos. Djebel-M'dilla).

Michenot (Émile)[00/00], 638 (Djebel Hallouf), 1437(v.-pdt Phos. Djebel-M'dilla), 1769 (Exploit. forest. afric.).

Bouboulis (Georges J.)(1898. Fils d'un officier. Ép. Dlle Zafiroupoulo. Diplomate), 638 (Djebel Hallouf), 1103 (Rochet-Schneider), 1109 (Carburateurs Zénith), 1437 (Phos. Djebel-M'dilla).

Zafiropulo (Georges)[xx/00](ép. Dlle Eugenidi), 638 (Djebel Hallouf), 1767 (CAIM), 1996 (Sucreries marseillaises de Madagascar).

Hérouville (Joseph d')[du CFAT : comm. cptes Crédit foncier de Madagascar, secr. gén. Port de Tanger…], 440 (comm. cptes Cie transp. océan.), 638 (comm. cptes Djebel Hallouf), 1437 (comm. cptes Phosphates Djebel-M'dilla).

Comte (M.), 638 (comm. cptes Djebel Hallouf), 1437 (comm. cptes Phosphates Djebel-M'dilla).

Morana (J.), 638 (comm. cptes suppl. Djebel Hallouf).

Objet : exploit. mines plomb, fer et minerais connexes de Djebel Hallouf. 1942 : apport des propriétés et exploitations agricoles à la Sté agric. du Djebel Hallouf.

Participations : Métallurgique de Tunisie, Mines du Djebel-Touila, Sté agricole du Djebel Hallouf.

CAPITAL SOCIAL : 97.500.000 fr., divisé en 121.875 actions de 800 fr. A l'origine, 2.500.000 fr., réduit à 1.250.000 fr., puis porté en 1929 à 16.250.000 fr., puis en 1947 à 48.750.000 fr. par création de 325.000 actions nouvelles réparties gratuitement (2 pour 1). Porté en 1948 à 97.500.000 fr. par création de 487.500 actions nouvelles de 100 fr. réparties gratuitement (1 pour 1). Regroupement en actions de 800 fr. depuis le 20 mai 1953.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, 10 % au conseil et le solde aux actions, sauf prélèvements pour réserves et amortissements supplémentaires.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 34 (12 novembre 1951), 43 fr. ; 35 (11 août 1952), 64 fr. ; 36 et 1 (28 décembre 1953), 29 et 232 fr. ; 2 (12 décembre 1955), 120 fr.

| | Bénéfice brut | Amortiss. & provisions | Bénéfice net | Provisions réserves | Bénéfice distrib. | Divid. par action |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | (En 1.000 francs) | | | | | ( E n francs) |
| 1942-43 | 9.654 | 2.200 | 4.782 | 236 | 5.324 | 31 00 |
| 1944 | 7.537 | 2.000 | 2.792 | 86 | 2.707 | 15 50 |
| 1945 | 14.753 | 8.000 | 5.903 | — | 5.371 | 25 00 |
| 1946 | 45.633 | 27.243 | 15.760 | 788 | 13.440 | 25 00 |
| 1947 | 65.315 | 310 | 62.546 | 47.146 | 17.952 | 25 00 |
| 1948 | 181.239 | 64.917 | 109.587 | 69.875 | 39.284 | 30 00 |
| 1949 | 73.128 | 389 | 37.812 | — | 32.544 | 30 00 |
| 1950 | 101.028 | 8.429 | 72.285 | 21.650 | 56.491 | 50 00 |
| 1951 | 190.382 | 70.290 | 83.587 | — | 80.996 | 75 00 |
| 1952 | 53.299 | 9.639 | 35.409 | — | 82.303 | 80 00 |
| 1953 | 38.772 | 10.950 | - 4.902 | — | — | — |
| 1954 | 45.241 | 11.081 | 26.426 | — | 15.708 | 120 |

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

| | 1950 | 1951 | 1952 | 1953 | 1954 |
|---|---|---|---|---|---|
| PASSIF | | | | | |
| Capital | 97.500 | 97.500 | 97.500 | 97.500 | 97.500 |
| Réserves et provisions | 181.601 | 170.051 | 173.157 | 161.755 | 162.473 |
| Dette flottante | 46.108 | 48.669 | 50.856 | 70.214 | 78.541 |
| Dividendes et tantièmes | 55.491 | 80.996 | 32.308 | — | 15.708 |
| Comptes de régularisation | 18.827 | 85.408 | 8.634 | 12.819 | 26.025 |
| | 344.527 | 432.624 | 362.450 | 832.288 | 380.247 |
| ACTIF | | | | | |
| Immobilisé | 59.961 | 62.987 | 71.179 | 77.697 | 67.333 |
| Titres et participations | 32.764 | 22.914 | 44.771 | 44.946 | 87.614 |
| Marchandises | 196.286 | 201.584 | 145.649 | 128.862 | 203.436 |
| Débiteurs | 34.423 | 85.111 | 64.362 | 67.104 | 54.141 |
| Disponible | 16.561 | 99.187 | 36.813 | 22.066 | 16.002 |
| Comptes de régularisation | 4.582 | 841 | 176 | 1.613 | 1.721 |
| | 344.527 | 432.624 | 362.450 | 832.288 | 380.247 |

Société Anonyme Française
DU
DJEBEL HALLOUF
TUNISIE

AU CAPITAL DE 97.500.000 FRANCS
DIVISÉ EN 121.875 ACTIONS DE 800 FS CHACUNE

Statuts déposés à Me DUFOUR Notaire à Paris le 8 Décembre 1911

SIÈGE SOCIAL A TUNIS

ACTION DE 800 FRANCS AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

No 086.177

Tunis le 15 Janvier 1953

UN ADMINISTRATEUR

UN ADMINISTRATEUR

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DU DJEBEL HALLOUF (TUNISIE)

Coll. Peter Seidel

Société anonyme française
DU
DJEBEL HALLOUF
(TUNISIE)
au capital de 97.500.000 francs
divisé en 121.875 actions de 800 fr. chacune

CAPITAL PORTÉ À 304.687.500
divisé en 304.875 actions de 100 francs
par décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 8 juillet 1957

Statuts déposés à Me Dufour, notaire à Paris, le 8 décembre 1911

---

Siège social à Tunis
ACTION DE 800 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Tunis, le 15 janvier 1953
Un administrateur (à gauche) : Émile Michenot
Un administrateur (à droite) : XXX

BREGER AÎNÉ IMPR. PARIS

---